

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 R10 Désignation des représentants du Conseil de Paris au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement de Paris (SEMAPA).

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération 2019 DFA 28 relative à l'approbation des modifications statutaires, en lien avec l'entrée en application de la loi sur le statut de Paris, de la SEMAPA, de la SPL Paris et Métropole Aménagement, de la SPLA SOREQA, de la SOGARIS, de la SETE et de la SPL Carreau du Temple,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 19 mars 2019,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement de Paris (SEMAPA) (Assemblées générales) :

- Mme Annick OLIVIER

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO